

FICHE 10.

LE DEROULE PEDAGOGIQUE/DOCUMENT DE DESCRIPTION

PRINCIPES GENERAUX



Appelé « déroulé pédagogique » pour des actions de formation continue ou « document de description » pour une démarche EPP/GDR, ce document de présentation est à fournir dès la première étape de dépôt. Il conditionne sa publication. Son incomplétude ou son imprécision peut conduire l'Agence à suspendre voire rejeter l'action.

Assurer une formation de qualité

Le document de présentation de l'action doit être dûment rempli pour aider l'Agence à comprendre l'action (identifier les différentes séquences de l'action ou du programme, objectifs par séquences, etc.) ou le cas échéant la démarche d'évaluation de pratiques / de gestion des risques, son adéquation avec les orientations prioritaires et sa conformité aux méthodes HAS.

Il va être l'un des supports principaux du contrôle réalisé par l'Agence, mais aussi et essentiellement de l'évaluation par les CSI. Sa bonne construction est un des facteurs clés d'une action de qualité et de sa reproductibilité par les différents intervenants.

Formaliser par écrit le déroulement d'une intervention

La vocation du document de présentation de l'action est de décrire le déroulement détaillé de chacune des séquences de l'action. Il décline les objectifs de transformation décrits dans la fiche de cadrage de l'orientation prioritaire correspondant à la thématique de l'action et les traduit en objectifs pédagogiques. Il déroule pour chaque séquence la ou les méthodes HAS retenue(s) pour atteindre ces objectifs ainsi que les méthodes pédagogiques mises en œuvre. Il est également nécessaire qu'au-delà des grands titres des séquences, il en précise les grands axes de contenu et la durée.

Qu'est-ce qu'une séquence ?

C'est une étape de l'action ou de la démarche avec un thème, un ou des objectifs spécifiques, des éléments de contenu, les outils pédagogiques mobilisés et une durée

 Ce n'est pas un support de cours, un article, un flyer, ni la copie d'une fiche de catalogue

- ✓ Il doit décrire :
 - l'enchaînement des séquences,
 - l'objectif de chaque séquence,
 - les contenus abordés,
 - la durée de chaque séquence,
 - la méthode adoptée pour chaque séquence
- ✓ Il doit spécifier les modalités d'évaluation de l'action

5 critères pour réussir son document de présentation

1. Des objectifs bien définis, réalistes et réalisables -
2. Un découpage équilibré des séquences -
3. Des méthodes HAS clairement décrites -
4. Des outils et supports utilisés précisés pour chaque méthode -
5. Le temps dédié aux évaluations de l'action indiqué entre les séquences et en fin de formation

POUR UNE ACTION DPC DE FORMATION CONTINUE

« DEROULE PEDAGOGIQUE »

Que doit contenir mon déroulé pédagogique dans le cadre d'une **formation continue**?

Il doit décrire les phases de la formation, l'enchaînement des séquences, la durée et les objectifs des différentes séquences, les contenus abordés, la méthode adoptée pour chaque séquence et les modalités d'évaluation de l'action.

5 critères indispensables pour réaliser un bon déroulé pédagogique

- ✓ La **durée** de chaque séquence : en nombre d'heures
La durée doit être **en adéquation** avec le contenu proposé
- ✓ Les **objectifs** des différentes séquences : un objectif = un verbe
Décrire l'objectif général et les objectifs spécifiques par séquence
Les objectifs doivent être **réalistes et précis**.
- ✓ Le **contenu** des différentes séquences
Le contenu de chaque séquence doit être **précisément décrit**.
- ✓ Les **méthodes pédagogiques** des différentes séquences
 - **Identifier les moyens** : Documents écrits, diaporama ou transparents, visite d'exploitation, matériel audiovisuel, caméra, etc.).
 - **Identifier la ou les méthodes pédagogiques** : Jeux de rôle, étude de cas, travail en groupe, etc.
- ✓ Les **méthodes d'évaluation** des différentes séquences
Les stratégies, moyens et outils d'évaluation doivent être décrits : Questionnaire écrit, tour de table, entretien individuel, etc. **pour s'assurer de la qualité de l'action et de la mise en application des connaissances acquises**

POUR UNE ACTION DPC D'EPP/GDR

« DOCUMENT DE DESCRIPTION »

Quelles sont les spécificités du document de description dans le cadre d'une **démarche EPP/GDR** ?

✓ La **mise en œuvre** des démarches EPP et/ou GDR



- Les modes d'identification et de recueil des données (étude prospective ou rétrospective) ;
- Les modalités de présentation des cas ou des situations cliniques (staff, RCP) ;
- Les modalités d'identification des étapes du processus de prise en charge (chemin clinique) ;
- Les modes d'identification, d'élaboration et de recueil des indicateurs (suivi d'indicateurs).

Il s'agit de décrire de façon détaillée l'enchaînement de la démarche

✓ Les modalités de **sélection** des dossiers /secteurs concernés/ pathologies, soins, situations cliniques entrant dans la démarche (critères d'inclusion et **nombre** de dossiers/situations)



- Des dossiers ou des cas cliniques (revues de pertinence, audits cliniques, RCP, staffs) ;
- Des professionnels et des secteurs concernés (audits cliniques, chemins cliniques) ;
- Des patients, des pathologies, des soins ou des situations cliniques (patients traceurs) ;

Il s'agit d'expliquer quels critères de sélection ont prévalu ce choix

✓ Les modalités d'**évaluation** et de mise en place des actions d'amélioration et les modalités de **réévaluation** permettant de mesurer l'efficacité des actions d'amélioration mises en œuvre :



Le dépôt du plan d'action en pièce jointe permet de comprendre comment ont été ou seront mises en place les actions d'amélioration. Préciser quels sont les indicateurs qualité identifiés pour mesurer les résultats obtenus. Il s'agit donc ici de décrire comment a été mesuré l'impact des actions figurant dans le plan d'amélioration. Les conditions de cette réévaluation (critères et modalités) doivent être précisées.

Comment est mesuré l'impact des actions sur la pratique professionnelle?

Quelles actions mettre en place en cas d'écart?